

Cinquième Conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés – rapport d’activité

Berne, 03.05.2019

But

Le présent rapport d’activité inscrit dans un contexte global les efforts déployés et les travaux réalisés à ce jour par les Conférences nationales sur le thème des travailleurs âgés.

Conférences 2015 – 2018

Les conférences nationales relatives au thème des travailleurs âgés trouvent leur origine dans le postulat Rechsteiner ([14.3569](#)) qui avait été déposé le 19 avril 2014. Avec l’approbation de ce postulat par le Parlement, le Conseil fédéral avait été « chargé d’examiner, compte tenu des problèmes existant sur le marché du travail, s’il est indiqué de convoquer en 2015 une conférence nationale sur le thème des “travailleurs âgés”, avec le concours des partenaires sociaux ».

Conformément à la justification de ce postulat, le mandat confié au Conseil fédéral met au premier plan les difficultés rencontrées par les chercheurs d’emploi à partir de 50 ans sur le marché du travail et suggère de mettre sur pied une conférence nationale sur ce thème qui serait similaire aux conférences nationales sur les places d’apprentissage qui avaient eu lieu pendant la crise dans ce domaine.¹

Le mandat avait été délivré au Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche (DEFR), département compétent pour les questions touchant au marché du travail, ainsi qu’aux responsables de l’initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié (FKI). La FKI avait déjà bénéficié de l’accompagnement dispensé par un groupe de ressources composé de représentants de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux. Elle s’était notamment consacrée à l’étude de mesures spécifiques visant au maintien de l’exercice de l’activité lucrative jusqu’à l’âge de la retraite et au-delà.² Compte tenu de la concordance existant entre le mandat attribué au Conseil fédéral et celui confié à la FKI du point de vue de la fixation des objectifs, la conférence avait été mise en œuvre en s’inspirant des objectifs de la FKI. Entre-temps, le Parlement a classé le postulat.³ Il demeure néanmoins une certaine nécessité d’agir.

Le but des conférences nationales sur le thème des travailleurs âgés consiste à parvenir à la meilleure intégration possible de l’activité lucrative des travailleurs âgés au marché du travail suisse afin de réduire simultanément le risque de chômage de longue durée pour les travailleurs âgés. Sur la base de cet objectif majeur, trois champs d’action avaient été identifiés lors de la première conférence de 2015⁴ :

- Renforcement des avantages existants
- Embauche et maintien des emplois

¹ Voir justification du postulat [14.3569](#) .

² Voir [déclaration finale 2015](#)

³ Voir [Rapport du Conseil fédéral du 2 mars 2018, Motions et postulats des Chambres fédérales 2017](#)

⁴ Voir [déclaration finale 2015](#)

- Réinsertion et protection sociale

Les thèmes et les mesures discutés lors de ces conférences vont de la responsabilité des travailleurs âgés actifs et des entreprises aux rôles des différents acteurs étatiques (formation, sécurité sociale et assurance-chômage). Nous vous présentons ci-après, sous forme de tableau, une synthèse des thèmes abordés jusqu'à présent lors des conférences :

Thèmes abordés dans le cadre des trois champs d'action⁵

Renforcement des avantages existants	Embauche et maintien des emplois	Réinsertion et protection sociale
<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage tout au long de la vie • Développement professionnel et planification active de carrière • Offres de conseil destinées aux adultes dans le cadre du conseil cantonal dispensé en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière • Pratiques discriminatoires dues à l'âge: accès à l'offre de conseil et de formation • Instruments d'encouragement des pouvoirs publics ayant pour but de financer des formations continues 	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement à l'établissement de bilans de compétences à l'interne des entreprises • Maintien des travailleurs âgés aux postes de travail grâce à des conditions de travail appropriées • Dispositions relatives à la formation continue figurant dans les CCT • Pratiques discriminatoires dues à l'âge: réserves dont il faut faire preuve lors du recrutement, renonciation à faire mention de l'âge dans les offres d'emploi, culture d'entreprise • Accès aux postes vacants dans l'Administration fédérale (information accessible une semaine avant la publication de ces postes au sein de l'ORP). • Mesures exemplaires sur le maintien des travailleurs âgés aux postes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement des échanges intercantonaux sur les mesures exemplaires de réinsertion • Les demandeurs d'emploi âgés en tant que thème prioritaire lors de la réunion d'échange d'informations et d'expériences ORP/LMMT • Stratégies de réinsertion dans le marché du travail et obstacles spécifiques à l'âge • Contrôle de la formation de rattrapage dans le cadre de l'assurance-chômage • Obligation d'annoncer les postes vacants • Toucher l'avoir de libre-passage en cas de chômage • Echelonnement des taux de bonification selon l'âge dans la prévoyance professionnelle • Mesures exemplaires de couverture sociale

Résultats les plus récents sur les thèmes traités à ce jour

Révision de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Lors de la première conférence déjà (2015), les participants ont sollicité que l'on examine comment permettre aux travailleurs âgés tombés au chômage d'obtenir leur avoir de libre-passage et de le recevoir sous forme de rente une fois l'âge de la retraite atteint. Cette mesure a été adoptée par le Conseil des États à la suite de la première conférence. Dans le cadre du projet « Réforme de la prévoyance professionnelle 2020 », il était déjà prévu d'introduire une amélioration de la situation en matière de prévoyance pour les personnes qui

⁵ Comparer également avec les déclarations finales des conférences nationales antérieures.

perdent leur emploi peu de temps avant d'atteindre l'âge de la retraite (art. 47a LPP, maintien facultatif de l'assurance auprès de l'actuelle institution de prévoyance des assurés). Mais parce que le corps électoral a refusé ce projet de réforme, cette réglementation n'est pas entrée en vigueur. Le Parlement a désormais inséré un changement de loi largement similaire à l'amélioration susmentionnée dans le projet de loi relatif à la réforme des prestations complémentaires (16.065 Réforme des prestations complémentaires). La réforme des prestations complémentaires a été approuvée par le Parlement le 22 mars 2019.

Formation professionnelle 2030

En 2018, les partenaires associés de la formation professionnelle ont élaboré et rédigé ensemble les lignes directrices « Vision 2030 » de la formation professionnelle. Ce document doit être considéré comme un cadre d'orientation pour le développement continu de la formation professionnelle suisse au cours de ces prochaines années. L'un des axes prioritaires de ces lignes directrices réside notamment dans le renforcement de l'information et du conseil tout au long de l'ensemble du parcours de formation et de carrière professionnelle. Ainsi, ce document stipule qu'à l'avenir, les services de conseil en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière devront servir de centre d'aiguillage et d'information destiné aux adultes pour toute situation de changement professionnel, et également pour les travailleurs âgés. La prise en compte de cette sollicitation dans la « Formation professionnelle 2030 » s'est faite grâce aux négociations des partenaires sociaux dans le cadre des conférences sur le thème des travailleurs âgés.

Situation initiale de la cinquième Conférence nationale

La quatrième Conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés du 26 avril 2018 avait mis en avant le rôle des différents acteurs du marché du travail (travailleurs, employeurs, cantons et Confédération) dans le développement professionnel et la planification active de carrière. À cette occasion, les participants ont réaffirmé leurs propres rôle et responsabilité dans une déclaration finale commune. En outre, la conférence a abordé le document de position de la CSIAS sur les « alternatives à l'aide sociale pour les plus de 55 ans », et les deux mandats suivants ont été attribués⁶ :

1. «[...] À la demande des partenaires sociaux et sur la base des retours d'information des organisations concernées auditionnées, le DEFR (SECO) [...] contrôlera à nouveau l'efficacité des prestations de conseil dispensées dans les offices régionaux de placement (ORP) spécifiquement dans l'optique des chercheurs d'emploi âgés et, le cas échéant, apportera son appui aux cantons en édictant des directives concrètes d'optimisation.»
2. La Confédération, les cantons et les partenaires sociaux étudieront des propositions qui permettront d'empêcher la survenance de problèmes financiers et sociaux dus à des situations où des chômeurs sont menacés d'arriver en fin de droits.

Sur la base des objectifs poursuivis par ces deux mandats, l'axe prioritaire thématique de la conférence de cette année porte sur des mesures concrètes dans le champ d'action « Réinsertion et sécurité sociale ».

⁶ Voir déclaration finale du 26.4.2018: <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/52197.pdf>

Mise en œuvre du mandat n° 1

Pour réaliser le premier mandat, un groupe de travail interne au SECO a étudié un large éventail de variantes qui doivent permettre au Service public de l'emploi (SPE) de mieux soutenir les demandeurs d'emploi âgés lors de leur réinsertion sur le marché du travail.⁷ Les points forts et les points faibles ainsi que les risques liés à une éventuelle mise en œuvre ont été analysés dans le cadre de différentes variantes envisagées dans les domaines «Prestations de conseil», «Mesures du marché du travail (MMT)» et «Pilotage des résultats des offices régionaux de placement (ORP)». Résultat de cet analyse détaillée: une proposition possible qui comprend les mesures les plus prometteuses applicables tout au long des trois phases propres au chômage (phase de prévention, phase pendant laquelle le chômeur touche des indemnités journalières, phase où le chômeur est arrivé en fin de droits).

En complément à cet examen détaillé, le SECO a attribué un mandat qui a pour but de dresser un état des lieux des activités concrètes mises en œuvre par les cantons dans le domaine de la réinsertion des travailleurs âgés dans le marché du travail. Cet état des lieux accroîtra la visibilité des offres disponibles dans les cantons et, en combinaison avec les résultats obtenus par le groupe de travail interne au SECO, servira de base de discussion afin de définir la marche à suivre ultérieure conjointement avec les autorités cantonales du marché du travail. La concrétisation d'éventuelles propositions d'optimisations doit se faire avec l'implication étroite des cantons, car l'exécution de l'assurance-chômage (AC) et, partant, la mise en œuvre des mesures individuelles, s'effectue de manière décentralisée dans les différents cantons et en tenant compte des situations du marché du travail prédominantes spécifiques à chaque canton. Les travaux dans ce domaine ont été lancés.

Mise en œuvre du mandat n° 2

Composé des organisations participant à la conférence, un groupe de travail a été constitué afin de mettre en œuvre le mandat précité. Les membres de ce groupe de travail ont fixé conjointement les propositions à étudier qui ont pour but d'empêcher la survenance de problèmes financiers et sociaux dus à des situations où des chômeurs sont menacés d'arriver en fin de droits. Ces propositions sont nouvelles ou représentent des activités déjà entreprises dans certains cantons ou certaines branches. Elles ont été présentées par les experts correspondants lors de quatre séances, puis elles ont été discutées (voir tableau ci-après). Les participants ont étudié les propositions dans le cadre de leur domaine de responsabilité et de compétence respectif et pris position. Les membres du groupe de travail saluent globalement les activités existantes déployées dans les cantons dans le domaine de l'aide cantonale aux chômeurs.

⁷ Cette étude a été réalisée en tenant compte des projets de recherche déjà en cours ainsi que des projets de recherche planifiés portant sur les thèmes du chômage de longue durée, des personnes ne touchant aucune prestation ainsi que de l'intensité et de la qualité des prestations de conseil dispensées par les ORP.

Propositions de mesures étudiées par le groupe de travail

Date	Proposition de mesures	Présentée par
22.10.2018	Proposition de la CSIAS «Prestations complémentaires pour travailleurs âgés (PCA) – L'alternative à l'aide sociale pour les personnes de plus de 55 ans»	Felix Wolfers, <i>co-président de la CSIAS</i> Markus Kaufmann, <i>secrétaire général de la CSIAS</i>
29.11.2018	Aide aux chômeurs et programme «Chasseurs d'emplois/Jobjäger», canton de Schaffhouse	Vivian Biner, <i>chef du Service de l'emploi du travail du canton de Schaffhouse</i> Bruno Büchi, <i>responsable du domaine ORP du canton de Schaffhouse</i>
	Les travailleurs de plus de 50 ans dans la branche du travail temporaire	Marius Osterfeld, <i>économiste de swissstaffing (Union suisse des services de l'emploi)</i>
13.12.2018	Mesures existantes et mesures planifiées pour les chômeurs âgés dans le canton de Genève	Christian Ducret, <i>directeur du Service des emplois de solidarité (SEdS), Office cantonal de l'emploi (OCE)</i>
	Rente-pont, canton de Vaud	Anouk Friedmann, <i>directrice de la Direction des assurances et aides sociales (DIRAAS)</i>

Feuille de route

- Aujourd'hui déjà, les cantons disposent d'un large éventail d'offres de mesures appropriées destinées aux demandeurs d'emploi âgés. À l'avenir, il faudra simplifier et améliorer l'accessibilité de ces offres existantes en recourant à des canaux d'information disponibles à l'échelon de l'ensemble des cantons, et il faudra les appliquer de manière plus systématique et plus large.
- Sur la base du mandat n° 1, le groupe de travail représentant le SECO et les autorités cantonales du marché du travail élabore, avec l'implication des partenaires sociaux, un plan d'action visant à intensifier les services des ORP en faveur des travailleurs âgés en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.
- À propos du mandat n° 2: la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux considèrent, chacun pour leurs propres raisons, que l'introduction d'une possibilité de prendre des mesures au niveau cantonal dans le cadre de l'aide aux chômeurs est une approche judicieuse qui permet de soutenir les chômeurs arrivés en fin de droit lors de leur réinsertion sur le marché du travail. Ils estiment qu'on fait déjà appel actuellement à cette possibilité et incitent les cantons à en faire usage.